



Réseau des Écoles  
de la 2<sup>e</sup> Chance  
en France

A [redacted]  
[redacted]  
[redacted]

Le.....,

**Nom du porteur de projet institutionnel**

**Convention de participation aux frais  
pour l'accompagnement  
d'un projet de création  
d'une École de la 2<sup>e</sup> Chance**

**Réseau E2C France**

32, rue Benjamin Franklin - 51000 Châlons-en-Champagne  
Tél : 03 26 69 69 70 - Courriel : [contact@reseau-e2c.fr](mailto:contact@reseau-e2c.fr) - Site : [www.reseau-e2c.fr](http://www.reseau-e2c.fr)

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - N° SIRET : 478 692 924 000 10 - Code APE : 9499Z

## **1. La demande**

*L'association "Réseau E2C France" est une association d'experts qui regroupe les 22 Écoles de la 2<sup>e</sup> Chance existantes et représente 55 sites en fonctionnement sur 13 Régions et 30 Départements. La capacité d'accueil des E2C approche les 6000 places en 2009. Avec 62 % de sorties positives vers l'emploi ou la qualification, les E2C ont fait la preuve qu'elles sont l'une des réponses innovantes aux problèmes posés par l'intégration professionnelle et sociale de jeunes adultes sans emploi et sans qualification.*

*Le "Réseau E2C France" a quatre activités principales :*

- la gestion du processus de labellisation des E2C, activité liée à l'établissement, l'évolution et la défense des principes fondamentaux qui structurent les Écoles de la 2<sup>e</sup> Chance en France,*
- la validation du parcours des jeunes dans les Écoles de la 2<sup>e</sup> Chance par la délivrance d'un certificat national de compétences,*
- la mutualisation des pratiques mises en œuvre dans les différentes Écoles de la 2<sup>e</sup> Chance et l'organisation de rencontres et d'échanges entre les jeunes et les formateurs,*
- la constitution d'une base de connaissances et d'expériences pour les Écoles de la 2<sup>e</sup> Chance en vue de l'accompagnement de nouveaux projets de création d'E2C auprès de porteurs institutionnels.*

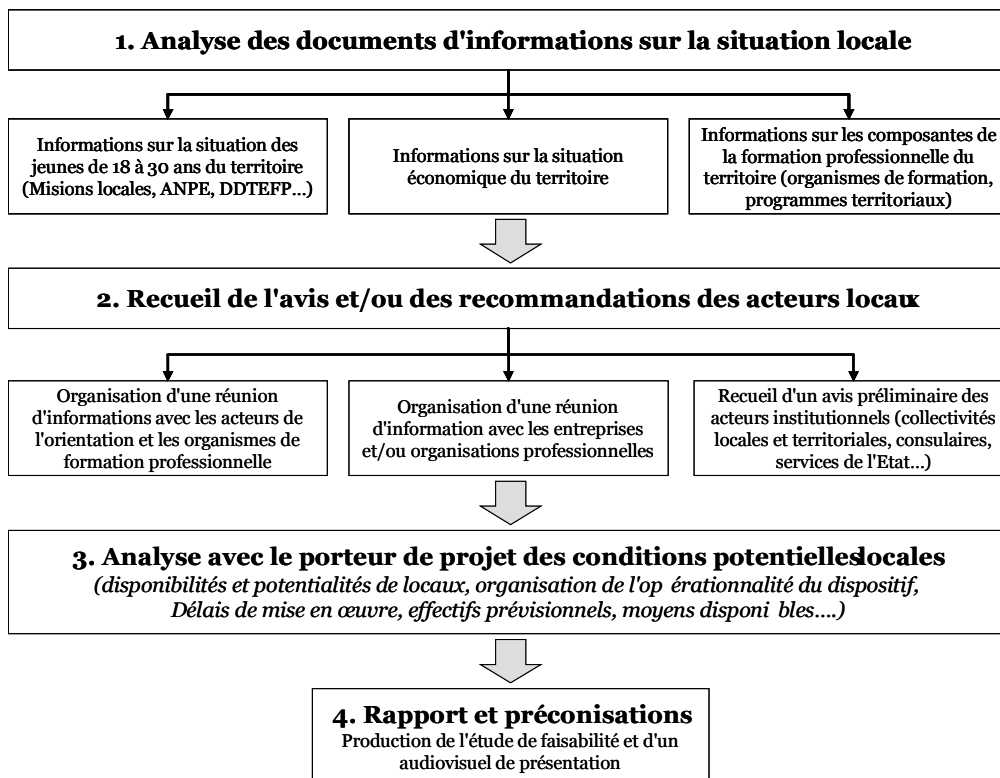
*Dans le cadre de cette dernière activité, le "Réseau E2C France" est en capacité de porter assistance à ..... dans l'élaboration d'une "étude de faisabilité" pour la création d'une École de la 2<sup>e</sup> Chance.*

*Cette étude de faisabilité doit permettre aux donneurs d'ordre et partenaires potentiels du dispositif de prendre une décision sur le projet. Elle intègre, notamment, l'étude de la situation locale des jeunes sans qualification et sans emploi pour les prévisions d'effectifs, l'avis des partenaires et les propositions éventuelles de mise en réseau, les propositions d'organisation et de locaux ainsi que les hypothèses budgétaires à moyen terme.*

*Le "Réseau E2C France" souhaite vous proposer une prestation d'accompagnement sur mesure adaptée à vos enjeux et à vos attentes.*

## 2. La méthodologie de l'étude de faisabilité

En réponse à votre demande, nous nous proposons de suivre la démarche méthodologique suivante :



L'étude de faisabilité est assurée par un Chef de Projet qui accompagnera votre démarche :

- le **Chef de projet**, proposé par le Réseau E2C France est :  
Monsieur Alexandre SCHAJER, Directeur Général du Centre de Formation en Alternance de Chalons en Champagne, organisme gestionnaire de l'E2C en Champagne Ardenne et, par ailleurs, Président du Réseau E2C France et Vice Président de l'Association E2C Europe (32 rue Benjamin Franklin - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE - Tél : 02 26 69 25 81 - Courriel : [alexandre.schajer@reseau-e2c.fr](mailto:alexandre.schajer@reseau-e2c.fr))
- d'un **Coordinateur du projet**, membre permanent du "Réseau E2C France" en la personne de Monsieur Adil LAMRABET, Chargé de Développement (32 rue Benjamin Franklin - 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE – Tél : 03 26 69 07 85 – Courriel : [adil.lamrabet@reseau-e2c.fr](mailto:adil.lamrabet@reseau-e2c.fr)).
- et, compte tenu de la nécessaire coordination régionale des études en cours, Alain FRANCOIS, Directeur de l'E2C de Paris, Administrateur du Réseau E2C France, en charge du projet de la Ville du Havre, pourra assister le chef de projet en tant que de besoin (3 rue de l'Est 75020 Paris tel : 01 44 62 70 10 courriel : [afrancois@e2c-paris.fr](mailto:afrancois@e2c-paris.fr)).

**Les délais de l'étude de faisabilité**, décidés en fonction de vos propres obligations, sont de 3 mois, le RAPPORT FINAL, étant à disposition mi mars 2010 pour présentation aux institutionnels fin mars 2010 suivant l'importance du dossier.

En ce qui vous concerne, après signature de la présente convention, nous nous engageons à publier le rapport de faisabilité pour le 29 mars 2010.

Bien entendu, ce délai dépend également de votre capacité :

- à fournir les documents d'analyse nécessaires (partie 1, analyse des documents),
- à organiser les réunions nécessaires sur votre territoire, l'organisation de ces réunions étant de votre responsabilité (partie 2, recueil d'avis des partenaires),
- à nous accorder le temps nécessaire à l'analyse des potentiels locaux (partie 3).

### ***3. Le rapport final d'étude de faisabilité***

Préparation et présentation d'une étude de faisabilité pour la création d'une Ecole de la 2<sup>e</sup> Chance sur votre territoire. Cette étude intègre 3 grandes parties :

- **Le concept d'École de la 2<sup>e</sup> Chance** et sa place dans un programme régional (origines et principes du concept, la réponse à une jeunesse en rupture et le développement du Réseau en France, les partenariats et la mise en réseau, les grands principes de fonctionnement d'un parcours individualisé).
- **Votre projet de création d'une E2C** (la situation locale des jeunes demandeurs d'emploi, la réflexion engagée, l'avis des organisations locales partenaires, le calendrier des opérations, vos principes directeurs et objectifs, le fonctionnement prévisionnel du dispositif).
- **L'organisation et la gestion du projet** (Comité de Pilotage, organisme gestionnaire du dispositif, personnel, espace de formation, mobilité du public, hypothèses budgétaires et besoins de financement).

A l'issue de l'étude un dossier projet vous sera présenté pour obtenir votre avis et vos suggestions de modifications, puis sera publié le dossier définitif qui comprendra :

- un dossier et ses annexes budgétaires,
- un diaporama synthétique de présentation,
- une présentation réalisée par le Chef de Projet lors d'une réunion dont vous avez l'initiative de la convocation et du choix des participants.

Ci-après le détail plus précis des activités et frais qui sont prévus dans les montants de participation, ainsi que les frais éventuels supplémentaires qui ne seraient pas intégrés, mais resteraient à approuver.

#### **Sont prévus pour cet accompagnement :**

- 6 journées / collaborateur d'études et de rédaction,
- 2 voyages de 2 personnes sur le lieu (soit 4 journées /collaborateur) sur place,

- 1 voyage de 2 personnes sur place pour la présentation finale de l'étude (soit 2 journées /collaborateur).
- Soit un total de 12 journées de collaboration.

**Ne sont pas prévus dans les montants de participation à l'accompagnement :**

Les frais qui ne sont pas intégrés dans les participations demandés donnent lieu à information pour approbation préalable :

- **Nombre de journées collaborateurs plus important que prévu**, sur demande formelle, 900 € par collaborateur et par journée de travail complémentaire.
- **Frais de déplacements** : pour tous les voyages il sera produit des notes de frais avec justificatifs.

#### ***4. Le budget relatif à l'étude de faisabilité***

Le budget maximum de l'intervention est donc de :

**1) Frais d'accompagnement à l'étude de faisabilité :**

- Nombre de jours d'accompagnement : 12, jours
- Budget prévisionnel par journée : 900 €
- **Budget prévisionnel maximal : 10 800 €**

**2) Frais forfaitisés de déplacement :**

- Frais de déplacements : 3 000€

**Soit un budget prévisionnel maximum de 13 800€.**

#### **Modalités de versement**

Le versement se fera à la hauteur de 80% à la signature de la convention par les parties, soit 11 040€, le solde de 20% (soit 2760€) à la transmission du rapport définitif de l'étude.

La présente convention de participation aux frais est valable 1 mois à compter de sa date de signature et sera échue à la date de remise et de publication de l'étude telle qu'arrêtée en page 3 & 4 de la présente convention.

Le .....,

Réseau des Écoles  
de la 2<sup>e</sup> Chance en France

**Nom du porteur de projet institutionnel**



Représenté par  
Alexandre SCHAJER  
Président

Représenté par  
Nom et qualité : .....

*Signatures précédées de la mention manuscrite "Lu et approuvé" et cachet*